



INTERPELLATION URGENTE

Auteur AdG/LA, par Blaise Carron et Véronique Chervaz (suppl.)
Objet Regroupement prématuré de la maternité et de la pédiatrie: l'Hôpital Riviera-Chablais fait fausse route. Le Gouvernement doit le convaincre de faire marche arrière!
Date 14.11.2017
Numéro 2.0210

Actualité de l'événement

L'annonce du regroupement s'est fait en octobre. La population du Chablais est dans l'attente d'une réponse. Par ailleurs cette question occupe aussi la députation vaudoise qui a déposé elle aussi une interpellation le 31 octobre. Le Nouvelliste et le 24heures en ont fait état.

Imprévisibilité

Ce regroupement n'était pas planifié et n'a jamais été annoncé au préalable.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

La direction de l'hôpital Riviera-Chablais dit vouloir rendre une décision pour le début 2018. Il est urgent que le Conseil d'Etat valaisan fasse valoir les besoins de la population du Chablais valaisan rapidement pour pouvoir avoir une influence positive sur ce dossier.

L'hôpital Riviera-Chablais a annoncé le 7 octobre sa volonté de regrouper sur un seul site provisoire ses services de maternité et de pédiatrie. Le regroupement aurait lieu au plus tôt en mars 2018 et se ferait sur un des deux sites actuels, soit Aigle ou soit Vevey au Samaritain.

Nous comprenons la nécessité de prendre en compte la situation financière que connaît l'hôpital Riviera-Chablais. Cependant nous trouvons que ce regroupement provisoire à une année seulement de l'ouverture du site de Rennaz sur lequel seront regroupés à terme les services de pédiatrie d'Aigle et de Vevey est inopportun et envoie un mauvais signal à la population du Chablais valaisan.

En effet, nous avons toujours défendu le principe de l'hôpital Riviera-Chablais et la création d'un site unique à Rennaz. Nous restons convaincus que les options choisies apporteront une meilleure prise en charge et des traitements de meilleure qualité pour les patients du Chablais et de la Riviera.

Cependant pour que la population chablaisienne adhère pleinement à ce principe et se reconnaisse dans les nouvelles infrastructures en train de se créer, certains préalables doivent être réunis. Parmi ceux-ci l'accessibilité et la proximité des sites sont primordiaux, sans compter la confiance aux institutions.

C'est notamment pour cette raison que nous avons attiré à plusieurs reprises les pouvoirs publics à différents niveaux sur la nécessité que des moyens de transports publics rapides et efficaces soient mis en place tant pour le personnel que pour les personnes à qui des soins doivent être dispensés que pour les visiteurs.

Par ailleurs, avec cette annonce de transfert inopiné sur un seul site, non planifié (elle ne figure pas dans la brochure de présentation du l'hôpital encartée reçue par tous les ménages du Chablais le 12 octobre), de manière provisoire à un peu plus d'une année seulement du regroupement définitif sur le site de Rennaz, annoncé, qui plus est, en catimini, l'hôpital Riviera-Chablais commet une maladresse qui risque d'entamer la confiance nécessaire des habitants de la région au projet. En outre si c'est le site de Vevey qui devait être retenu, nous nous retrouverions devant un véritable problème de proximité notamment pour les habitants du Val d'Illeiez.

Ces décisions hâtives, si l'on prend aussi en compte l'abandon de la dialyse sur le site de Monthey qui sera finalement à Rennaz, sont un véritable appel d'air pour le développement encore plus important de structures de soins privées déjà bien (trop ?) présentes dans le Chablais et qui concurrenceront à terme l'institution public.

C'est pourquoi, aux vues du fort impact négatif que ce regroupement provisoire de ces deux services aurait sur la confiance en l'hôpital Riviera-Chablais de la part de la population du Chablais valaisan et des désagréments qu'un tel regroupement provoqueraient si le site de Vevey était choisi, nous demandons instamment que ce projet ne soit pas mis en œuvre ou si tel ne devait pas être le cas, que ce soit le site d'Aigle qui soit choisi.

Conclusion

Dans ce contexte, nos questions sont les suivantes:

- Le Gouvernement partage-t-il notre analyse?
- Si oui, quelles mesures entend-il prendre pour que l'hôpital Riviera-Chablais renonce à ce regroupement prématuré?
- Le cas échéant quelles démarches le Gouvernement entend-il entreprendre pour que le site d'Aigle soit choisi, si malgré son opposition au regroupement celui-ci avait tout de même lieu?
- De quelle manière le Gouvernement se positionne-t-il par rapport à l'éclosion toujours plus nombreuse de centres de soins privés qui concurrenceront à terme les institutions publiques et leur corollaire de hausses des coûts de la santé que ce processus engendre?